

Jeu « Noël sous les étoiles » Vertbaudet

Article 1 : Société Organisatrice

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327 organise du 1er au 24 décembre 2016 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Noël sous les étoiles » (le « **Jeu**») sur la page Facebook de Vertbaudet www.facebook.com/vertbaudet.fr (la « **Page** »).

Article 2 : Participants et participation

La participation au Jeu est ouverte du 1^{er} au 24 décembre 2016 inclus à toute personne physique âgée de 13 ans minimum, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le mineur. Vertbaudet se réserve le droit de réclamer tout justificatif à quelque moment que ce soit. Le défaut de production de ce dernier à la première demande entraînera automatiquement l'élimination de sa participation au Jeu et de la perte du gain.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Page et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet et d'un compte Facebook.

Il sera accepté une participation au Jeu par jour et par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer, il suffit de :

- 1) Se connecter à partir du 1^{er} décembre sur la Page ;

- 2) Découvrir le cadeau du jour ;
- 3) S'inscrire à partir du formulaire de participation en remplissant les champs obligatoires pour participer au tirage au sort du cadeau du jour.

Chaque jour, un nouveau cadeau est à découvrir sur la Page.

Article 4 : Dotations du Jeu

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

- Huit (8) cartes cadeaux Vertbaudet : six (6) cartes cadeaux Vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cent euros (100€), une (1) carte cadeau Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent cinquante euros (150€), une (1) carte cadeau Vertbaudet d'une valeur commerciale de deux cent cinquante euros (250€) ;

Les cartes cadeaux Vertbaudet sont valables en France Métropolitaine et en Corse, un an à compter de leur date d'émission, et utilisables sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins Vertbaudet et sur le site vertbaudet.fr. Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation du solde et des dates de validité sur vertbaudet.fr.

- Un (1) lot composé d'un tabouret en fausse fourrure et d'un tapis en fausse fourrure Vertbaudet d'une valeur commerciale totale de soixante-quatorze euros quatre-vingt-dix (74,90€) ;
 - Un (1) tapis d'éveil renard Vertbaudet d'une valeur commerciale de soixante-neuf euros quatre-vingt-quinze (69,95€) ;
 - Une (1) draineuse en bois Vertbaudet d'une valeur commerciale de soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (79,95€) ;
 - Un (1) renard à bascule en bois Vertbaudet, d'une valeur commerciale de soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (79,95€) ;
 - Une (1) chaise en haute en bois Vertbaudet d'une valeur de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (99,95€) ;
 - Un (1) tipi Vertbaudet d'une valeur commerciale quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (99,95€) ;
 - Un (1) pouf évolutif Vertbaudet d'une valeur commerciale de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (99,95€) ;
 - Un (1) fauteuil Vertbaudet d'une valeur commerciale de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (99,95€) ;
 - Un (1) robot multifonctions Vertbaudet d'une valeur commerciale de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze (99,95€) ;
 - Un (1) bureau Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent dix-neuf euros (119€) ;
 - Une (1) cuisinette en bois Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent quarante-neuf euros (149€) ;
 - Une (1) maison de poupée en bois d'une valeur commerciale de cent quarante-neuf euros (149€).
-
- Un (1) bon d'achat d'une valeur commerciale de cinquante euros (50€) à valoir sur le site www.planet-creation.com ;
 - Un (1) abonnement d'un an à Pandacraft d'une valeur commerciale de cent dix-huit euros quatre-vingt (118,80€),

- Une (1) Shooting box (séance photo en famille) d'une valeur commerciale de cent quarante-neuf euros (149€) ;
- Une (1) Wonderbox Escapade en famille d'une valeur commerciale de cent soixante-neuf euros quatre-vingt-dix (169,90€).

Article 5 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort automatique aura lieu chaque jour, à 23H59, du 1^{er} au 24 décembre 2016 parmi l'ensemble des participants valides du jour. Il déterminera ainsi le gagnant du cadeau du jour.

À l'issue du tirage au sort, les gagnants seront informés une première fois par e-mail à l'issue du Jeu. Ils seront ensuite contactés par e-mail ou par téléphone au plus tard le 9 janvier 2017.

Les gagnants auront alors quinze (15) jours pour confirmer leurs coordonnées à Jeufacebook@vertbaudet.com.

Après une relance et sans retour de leur part dans les 15 jours suivants la réception de l'email de relance, les gagnants seront considérés comme renonçant à leur lot.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu.

Les lots offerts aux gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Les lots qui n'auront pu être remis aux gagnants, seront au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou leur contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Responsabilité

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant

empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse mentionnée à l'article 1 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par email en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet à l'adresse suivante : http://www.vertbaudet.fr/page/contactez_nous.htm.

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page ainsi que sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 11 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms et âges et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs, le cas échéant ;

toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la Page. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.